

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11874

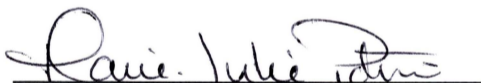
Nomination de Mme Salmata Ouedraogo à titre de représentante de l'UQAC au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC

- ATTENDU** les statuts et règlements de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la pertinence pour l'Institution d'être représentée à cet organisme;
- ATTENDU** la résolution CAD-10072 du Conseil d'administration relative à la désignation de M. Ralph Doyle au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la démission de M. Doyle;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

DE nommer Mme Salmata Ouedraogo, professeure au Département des sciences économiques et administratives, à titre de représentante de l'UQAC au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC à compter du 13 février 2019, et ce, en remplacement de M. Ralph Doyle.

La secrétaire de réunion,


Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019